



**AVENANT N° 2
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY &
L'ASSOCIATION ANGÉRIENNE D'ACTION ARTISTIQUE
ANNÉES 2022/2023/2024**

ENTRE :

La **Ville de Saint-Jean-d'Angély**, représentée par Mme Françoise MESNARD, Maire, dûment habilitée par délibération n° D9 du Conseil municipal du 27 juin 2024, et désignée sous le terme « la Ville » d'une part,

ET :

L'Association Angérienne d'Action Artistique (A4), association régie par la loi 1901, n° SIRET : 388 147 761 00026, n° RNA : W175000123, établie à l'Abbaye royale, représentée par Mme Martine COUTANT, Présidente, et désignée sous le terme « l'A4 » d'autre part.

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2021 autorisant Mme la Maire à signer la convention pluriannuelle 2022/2024 avec l'Association Angérienne d'Action Artistique,

Considérant que la Ville de Saint-Jean-d'Angély, au travers de sa salle de spectacle EDEN, mène une politique de diffusion culturelle pluridisciplinaire de qualité et s'adressant à tous les publics, en s'appuyant sur trois partenaires conventionnés,

Considérant que cette politique a permis à la salle de spectacle EDEN de la Ville de Saint-Jean-d'Angély d'être reconnue en 2022 comme « lieu culturel » par le Département de la Charente-Maritime et subventionnée à ce titre en 2022, en 2023 et en 2024,

Considérant, qu'au vu de cette reconnaissance la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite conforter et renforcer ses partenariats,

Considérant que l'A4 est l'un des partenaires conventionnés permettant la mise en œuvre de cette politique,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 4 : Montant de la subvention

L'article 4 est modifié comme suit :

La Ville contribue financièrement pour l'année 2024 pour un montant de 83 700 € à la réalisation de la programmation artistique et culturelle de l'A4.

Article 2

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires à Saint-Jean-d'Angély, le

**Pour la Ville
Françoise MESNARD
Maire,
Conseillère régionale**

**Pour l'A4
Martine COUTANT
Présidente**